

Le Prix de la prévention du Groupe Pompidou

Innovation des jeunes dans la prévention des drogues et des addictions

FAQ

Voici quelques questions fréquemment posées au sujet du prix. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question ici, veuillez [nous envoyer un courriel : pompidou.preventionprize@coe.int](mailto:pompidou.preventionprize@coe.int)

Qu'est-ce que le prix de la prévention du Groupe Pompidou ?

Le Prix est décerné tous les deux ans à des projets actifs de prévention des drogues et des addictions impliquant les jeunes. Son objectif est de reconnaître l'importance de la participation active des jeunes à la création d'un environnement meilleur et plus sain.

Puis-je obtenir une subvention pour développer une idée que j'ai eue?

Non, le prix est une récompense pour le travail accompli, pas une subvention pour réaliser un projet.

Je réalise un excellent projet, mais je suis seul à le mener à bien. Suis-je éligible pour candidater au prix ?

Non, le projet doit être géré par plus d'une personne et disposer d'une structure formelle, par exemple un comité de gestion ou un groupe de pilotage (des documents justificatifs seront exigés).

Nous sommes un groupe de jeunes menant des actions sur la prévention des drogues, mais notre projet n'est pas une organisation enregistrée. Pouvons-nous candidater ?

Le projet doit être géré par plus d'une personne et disposer d'une certaine structure, par exemple un comité de gestion ou un groupe de pilotage ou tout autre mécanisme d'organisation approprié (des preuves documentaires seront exigées - ces preuves pourraient prendre la forme, par exemple, d'une page Facebook avec des "likes" démontrables et des commentaires postés).

Notre projet implique des enfants, sommes-nous éligibles ?

Les jeunes de moins de 25 ans doivent être impliqués dans le travail du projet. Il n'y a pas de limite d'âge inférieure.

Dans notre pays, les "jeunes" peuvent avoir jusqu'à 30 ans. Notre projet concerne ces jeunes plus âgés : sommes-nous éligibles ?

Les jeunes, âgés de moins de 25 ans, doivent être impliqués dans le travail du projet.

Qu'entendez-vous par "participation des jeunes" ?

Nous entendons par là l'implication active des jeunes dans le travail du projet. Le simple fait de "consulter" les jeunes ou de "tenir compte de leurs opinions" ne sera probablement pas suffisant. Nous nous attendons également à ce que les jeunes ne soient pas seulement impliqués dans la réalisation des activités du projet, mais aussi à ce qu'ils aient leur mot à dire dans la conception du projet. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans le document "Concept, règles et procédures" (sous "Critères d'évaluation et de sélection", critère n° 2), et dans le formulaire de candidature, il vous est demandé de nous parler de différents aspects de la participation.

Notre projet a déjà postulé pour le Prix, mais nous n'avons pas été retenus. Pouvons-nous postuler à nouveau ?

Oui, les projets qui ont déjà soumis leur candidature et qui n'ont pas été sélectionnés par le jury peuvent se représenter. Toutefois, les projets qui ont déjà remporté le prix *ne* sont *pas* éligibles pour une nouvelle candidature.

Notre projet était fantastique, mais il s'est achevé il y a un an. Est-il éligible ?

Le projet doit être en cours ou avoir récemment pris fin.

Notre projet se déroule dans un pays qui ne figure pas sur votre liste. Est-il encore éligible ?

Non. Les projets dont les activités se déroulent principalement en dehors des pays énumérés ne sont pas éligibles.

Notre projet est multinational et une partie du travail se déroule dans un pays qui ne figure pas sur votre liste de pays. Est-il toujours éligible ?

Oui, si les activités du projet se déroulent *principalement* dans un pays figurant sur notre liste.

Nous pensons que notre projet est efficace en matière de prévention des drogues, mais nous n'abordons pas directement les problèmes de drogue. Sommes-nous éligibles pour candidater ?

Les travaux des projets éligibles doivent porter entièrement ou principalement sur la prévention des drogues ou des comportements addictifs. Les projets qui ne concernent pas la prévention des drogues ou des comportements addictifs ne sont pas éligibles. Nous acceptons une définition large de la prévention, et nous vous encourageons à poser votre candidature si votre projet se définit lui-même comme un projet de prévention des drogues. Les projets qui abordent les facteurs de risque ou de protection associés à la consommation de drogues sont extrêmement importants, même s'ils ne se concentrent pas directement sur les problèmes de drogue. Nous vous encourageons tout particulièrement à poser votre candidature si votre projet est axé sur les environnements numériques, soit en utilisant les technologies numériques comme outil de prévention, soit en ciblant la prévention des comportements addictifs liés aux jeux en ligne, aux jeux de hasard, aux paris sportifs et à l'utilisation des réseaux sociaux.

Ce que nous entendons par « drogue et addiction »

Nous incluons dans la définition des "drogues" : les drogues illégales, l'alcool, le tabac, les substances volatiles (colles, gaz, aérosols, etc.), les nouvelles substances psychoactives (NPS, y compris ce que l'on appelle les "legal highs", les "drogues légales") et les médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre lorsqu'ils sont mal utilisés. En ce qui concerne le champ d'application de la notion d' "addiction", le Prix se concentre sur les addictions comportementales. Il s'agit de comportements répétitifs qui deviennent compulsifs et interfèrent avec le fonctionnement quotidien, les relations ou le bien-être général. Ces comportements se caractérisent par une incapacité à contrôler l'activité en dépit des conséquences négatives, à l'instar des troubles liés à la consommation de substances psychoactives. Les addictions comportementales coexistent souvent avec la consommation de substances. Les addictions comportementales les plus répandues liées à l'utilisation problématique d'internet (PUI) sont les jeux en ligne, les jeux de hasard, les paris sportifs et l'utilisation des réseaux sociaux.

Comment définir la "prévention" ?

L'Agence européenne des drogues (EUDA) identifie quatre stratégies de prévention : universelle, sélective, indiquée et environnementale. (Votre projet peut utiliser un cadre plus ancien pour classer la prévention : "primaire", "secondaire" et "tertiaire"). Ces stratégies sont également appliquées à la prévention des comportements addictifs.

Nous travaillons avec des usagers de drogues en traitement, pouvons-nous poser notre candidature ?

Les projets qui travaillent exclusivement avec des personnes qui ont déjà développé des problèmes de consommation de drogue ("prévention indiquée") ont peu de chances de réussir.

Nous avons un film intéressant / une brochure intéressante / un rapport d'évaluation. Pouvons-nous vous les envoyer pour soutenir notre candidature ?

Pour étayer votre candidature, vous devez fournir au moins un, et au maximum trois, éléments de preuve qui aideront le jury à prendre sa décision. Ces preuves peuvent être présentées sous n'importe quelle forme.

Les personnes qui participent à notre projet ne peuvent pas écrire très bien en anglais ou en français. Pouvons-nous soumettre notre candidature dans notre propre langue ?

Malheureusement, nous n'avons pas les moyens de traduire les candidatures. Vous devez soumettre votre candidature en anglais *ou en* français..

Pouvons-nous nous adresser directement aux jurés pour leur parler de notre projet ?

Non. Le lobbying auprès des membres du jury entraîne automatiquement la disqualification d'un projet.

Comment saurons-nous si notre projet a été retenu ?

Vous serez contacté après la réunion de sélection du jury qui, en 2025 , aura lieu à la fin du mois de septembre.

Si notre projet est lauréat, comment accepter le prix ?

Les projets lauréats seront invités à assister à la cérémonie de remise des prix . Vous aurez l'occasion de parler de votre projet devant un éminent public international ().

Le prix est-il assorti de conditions ?

L'utilisation de l'argent du prix ne fait l'objet d'aucune condition particulière, à condition qu'il soit utilisé au profit du projet. Les projets sont tenus, dans les six mois suivant le paiement, rendre compte de l'utilisation de l'argent du Prix.

Publiez-vous votre liste de présélection ?

Oui, nous publions une liste de présélection et nous envoyons un courrier à tous les projets présélectionnés.

Puis-je obtenir un retour sur ma candidature ?

Oui, vous recevrez automatiquement un bref retour d'information écrit sur votre candidature.

Si je ne suis pas d'accord avec la décision du jury, puis-je faire appel ?

Non, La décision du jury est définitive et sans appel.